

accordés par le gouvernement fédéral à la société INCO pour les machines et les bâtiments lui ont permis d'économiser 17.5 millions de dollars. L'exemption de la taxe de vente provinciale qui est entrée en vigueur en avril 1975 lui a permis d'économiser environ 25 millions de dollars pour les deux années 1975 et 1976. Par ailleurs, la Société pour l'expansion des exportations, qui est un organisme fédéral, a prêté 70 millions de dollars à cette société pour lui permettre de financer ses projets au Guatemala.

● (1422)

Le taux d'intérêt est tenu secret, mais nous savons qu'il est inférieur au taux commercial: il est probablement de 6 p. 100. Au Guatemala, l'INCO paie ses employés \$6 par jour, et en Indonésie, \$6 par semaine, de sorte qu'il n'y a pas lieu de s'étonner que cette société tente de développer sa production de nickel dans d'autres pays pour ne pas avoir à verser les salaires élevés que ses employés au Canada l'ont persuadée ou forcée de payer. Par ailleurs, l'INCO s'est aussi prévalu des dispositions relatives à la dépréciation accélérée qui lui ont fait épargner 48 millions de dollars en 1976. Le gouvernement a d'ailleurs l'intention de continuer à accorder aux sociétés des dégrèvements qui coûteront cette année aux contribuables canadiens 1.2 milliard de dollars.

Les congédiements survenus à l'INCO ne constituent pas un cas isolé. Les sociétés Falconbridge et Noranda ont également annoncé des licenciements. On estime qu'au cours de la prochaine année l'industrie minière canadienne licenciera 20,000 travailleurs. Je rappelle aux députés qu'il s'agit là d'un secteur de notre économie auquel on a consenti maints avantages fiscaux depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, afin de persuader les sociétés en cause, des multinationales pour la plupart, à investir au Canada. Ces sociétés se sont montrées très peu reconnaissantes envers notre pays, car elles s'intéressent davantage aux profits qu'à la création d'emplois. Il est maintenant évident qu'elles trouvent plus facile de réaliser des profits à l'étranger.

L'aspect le plus grave du chômage est peut-être son taux élevé chez les jeunes. A l'heure actuelle, près de 50 p. 100 de nos chômeurs font partie du groupe d'âge des 15 à 24 ans même si, d'année en année, nous avons dépensé de plus en plus pour garder nos jeunes gens à l'école, pour les persuader de se diriger dans des écoles de métier, des collèges communautaires ou des universités après avoir terminé leurs études secondaires. Les perspectives d'avenir pour nos jeunes sont très sombres. Chez les jeunes d'âge universitaire, c'est-à-dire de 20 à 24 ans, le taux de chômage s'élevait à 10.8 p. 100, et pour ceux de 15 à 19 ans, c'est-à-dire pour ceux qui sortent des écoles secondaires, il était de 19.2 p. 100.

Je ne pourrais pas mieux illustrer la situation dans laquelle se trouvent nos jeunes chômeurs que ne l'a fait l'autre jour le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) lors d'une conférence organisée par le Conseil canadien du bien-être social et ayant pour thème le chômage chez les jeunes. Il a signalé que sur 45 candidats ayant répondu à une offre d'emploi de contremaître d'entrepôt, sept avaient une maîtrise en administration d'entreprise. Peut-il y avoir plus éloquent con-

tat de carence devant le problème du chômage? Sept personnes ayant étudié cinq ou six ans à l'Université en sont réduites à solliciter un emploi de contremaître d'entrepôt?

Que propose le ministre des Finances? Il ne sait absolument pas quoi faire. Dans son numéro du 24 octobre, le *Globe and Mail* résumait les observations et les propositions faites par le ministre au cours de la fin de semaine précédente. Je n'en citerai que deux paragraphes pour faire voir à quel point le ministre est embrouillé. L'article débute par Ottawa, Exclure PC, et dans le premier paragraphe on dit que les Canadiens devraient épargner moins et dépenser plus.

Donc, si les choses vont mal c'est qu'au lieu d'acheter des produits canadiens qui devraient alors être remplacés, ce qui stimulerait l'industrie, les Canadiens mettent trop d'argent à la banque, à la caisse populaire, dans les obligations d'État, etc. Or, quelques paragraphes plus loin le ministre des Finances affirme:

Il faut que le travailleur canadien ne soit pas aussi exigeant et apprenne à vivre suivant ses moyens.

Vivre selon ses moyens, cela veut dire ne pas dépasser son budget, éviter autant que possible les achats à crédit, et ainsi de suite. Donc le ministre demande aux gens de ne pas tout dépenser, de ne pas acheter à crédit donc d'épargner.

Monsieur l'Orateur, il faut savoir ce que l'on veut. S'il a raison quand il dit que nous épargnons trop, il a tort de nous reprocher de vivre au-dessus de nos moyens. Il me semble que le ministre et ses conseillers n'ont pas réfléchi vraiment à ce qu'ils veulent. Le Conseil économique du Canada publiait il y a quelques jours son rapport annuel. Je rappelle à l'intention des députés que le Conseil économique a été créé par le gouvernement du Canada lui-même pour étudier la situation économique, pour lui présenter un rapport annuel, pour l'éclairer sur la conjoncture et pour le conseiller sur les moyens de l'améliorer.

Je tiens également à rappeler aux députés qu'à l'origine, le Conseil économique du Canada comptait des représentants du salariat, de l'agriculture, de l'industrie, du milieu universitaire, et d'autres. Il y a quelque temps, déçus du programme de lutte contre l'inflation, les représentants du salariat ont démissionné. Aussi le rapport de cette année a-t-il été élaboré par un conseil qui ne compte aucun représentant du salariat, aucun libéral—j'entends des partisans du libéralisme économique,—des représentants de la gauche.

Pour prouver ce que j'avance, j'aimerais énumérer quelques noms qui figurent cette année sur la liste des membres du Conseil: Ian Andrew Barclay, président et directeur général de la British Columbia Forest Products Limited; S. Robert Blair, président et directeur général de The Alberta Gas Trunk Line Company; J. A. Brown, doyen de la faculté d'agriculture de l'Université de la Saskatchewan; Roy Fraser Elliott, C.R., associé de l'étude Stikeman, Elliott, Roberts et Bowman, de Toronto; James A. McCambly, du service des métiers de la construction, à Ottawa; A. M. Runciman, président de l'Union des producteurs de grains limitée, de Winnipeg. Je peux témoigner du fait que M. Runciman n'est pas très extrémiste, c'est le moins que l'on puisse dire.